

Info CGER

Avril 2012

Volume 11 - Numéro 1

Véhicules électriques
Le CGER poursuit son virage **vert**



Le CGER a
15 ans

2



Pour être
bien couvert

4



Nos
nouveau

7



MOT DU DIRECTEUR



« Nous nous souhaitons
encore plusieurs belles années
de collaboration ensemble! »

L'année 2012 marque notre 15^e anniversaire, un événement digne de mention pour le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER). Un événement que nous souhaitons également partager avec vous puisque c'est grâce à la confiance que vous nous témoignez, année après année, que le CGER est ce qu'il est aujourd'hui; un chef de file en gestion de parc de véhicules publics dans une perspective de développement durable.

Au fil des ans, nous avons fait notre chemin en accordant une priorité à la qualité de nos produits et services tout en vous plaçant au cœur de nos préoccupations. L'importance de la qualité et du service à la clientèle se reflète d'ailleurs par des gestes concrets au quotidien, mais également dans notre Déclaration de services à la clientèle, notre Politique de gestion des plaintes ainsi que notre planification stratégique.

Ces quinze années de notre organisation sont le fruit d'un partenariat basé sur la confiance et le respect. Nous nous souhaitons encore plusieurs belles années de collaboration ensemble!



Paul-Yvan Deschênes
Directeur

LE SAVIEZ-VOUS



Saviez-vous que le **27 mai 2012** marque notre **15^e anniversaire**.

En effet, à l'automne 1995, le Comité de direction du ministère des Transports (MTQ) mandatait un groupe de travail pour établir les orientations, les principes et les moyens permettant d'améliorer la productivité et la rationalisation des dépenses liées à la gestion de l'équipement roulant et des ateliers de mécanique.

Les principaux problèmes alors décrits par le groupe de travail touchaient l'encadrement, les contraintes liées aux acquisitions et au système de gestion informatique, ainsi que les coûts de revient très élevés et non compétitifs.

Plusieurs pistes de solutions ont été analysées et la création d'une unité autonome de service a été retenue à l'unanimité par le groupe de travail. En effet, **la création d'une unité autonome de service** permettait d'offrir la possibilité d'implanter le concept de gestion par résultats ainsi que la négociation d'allègements administratifs pour des volets décrits comme étant des obstacles à une gestion efficace du parc de véhicules du MTQ. De plus, ce nouveau concept de gestion permettrait d'offrir des services aux autres organismes publics, amenant ainsi des économies d'échelle importantes. L'unité autonome de service permettrait également, tout en assurant une gestion globale du parc, de maintenir une structure opérationnelle régionalisée pour tenir compte des besoins locaux et, par conséquent, d'assurer un service bien adapté à la clientèle.

C'est ainsi qu'à la lumière des recommandations du groupe de travail, le ministère des Transports décidait, en juillet 1996, de mettre sur pied une unité autonome de service permettant de regrouper toutes les activités relatives à la gestion du parc d'équipement roulant. Le **27 mai 1997**, le Conseil du trésor reconnaissait le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) comme unité autonome de service. L'entente de gestion a été signée le 13 juin 1997 par le sous-ministre des Transports et le directeur du CGER.

Changement d'adresse



**Vous
déménagez**

**Vous
changez de
numéro de
téléphone**

**Vous
changez de
courriel**

**N'oubliez pas de nous en aviser puisqu'il est important
que nous gardions contact avec vous!**

Vous pouvez nous faire parvenir vos nouvelles coordonnées
en joignant le Centre administratif :

Téléphone : 1 866 275-0241 / 418 643-5430

Télécopieur : 418 528-5582

Courriel : cger@mtq.gouv.qc.ca



Le CGER poursuit son virage vert

Toutes ces voitures sont actuellement

FORD TRANSIT CONNECT

MINIFOURGONNETTE COMMERCIALE ÉLECTRIQUE



Moteur

Autonomie électrique

Autonomie totale

Batterie

Temps de recharge 120 V

Temps de recharge sur une borne de recharge 240 V

Utilisation typique

Électrique de 52 kW

Environ 130 km selon les habitudes de conduite et de recharge, la vitesse, les conditions routières, la météo, la température et l'âge de la batterie

Lithium-ion de 28 kWh

Environ 27 heures

Environ 8 heures

Utilisée pour des déplacements locaux en fonction de l'autonomie

MITSUBISHI I-MIEV

BERLINE SOUS-COMPACTE ÉLECTRIQUE



Électrique de 49 kW

Environ 155 km selon les habitudes de conduite et de recharge, la vitesse, les conditions routières, la météo, la température et l'âge de la batterie

Lithium-ion de 16 kWh

Environ 22,5 heures

Environ 7 heures

Utilisée pour les déplacements locaux en fonction de l'autonomie

Vous le savez, le domaine des transports est grandement interpellé dans l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre ainsi que par le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques qui vise à donner aux véhicules électriques une place importante dans le système des transports québécois.

La préoccupation environnementale du Centre de gestion de l'équipement roulant l'a conduit à vous offrir, depuis l'automne 2011, la possibilité d'ajouter à votre parc de véhicules la Nissan Leaf, la Chevrolet Volt, le Ford Transit Connect électrique, la Mitsubishi I-Miev et tout récemment, la Ford Focus.

Le Centre de gestion de l'équipement roulant est un partenaire de choix lors de l'ajout de véhicules électriques à votre parc.

disponibles et offertes à notre clientèle.

NISSAN LEAF

BERLINE COMPACTE ÉLECTRIQUE



Électrique de 80 kW

Environ 160 km selon les habitudes de conduite et de recharge, la vitesse, les conditions routières, la météo, la température et l'âge de la batterie

Lithium-ion de 24 kWh

Environ 21 heures

Environ 8 heures

Utilisée pour les déplacements locaux en fonction de l'autonomie

FORD FOCUS

BERLINE COMPACTE ÉLECTRIQUE



Électrique de 107 kW

Environ 160 km selon les habitudes de conduite et de recharge, la vitesse, les conditions routières, la météo, la température et l'âge de la batterie

Lithium-ion de 23 kWh

Environ 20 heures

Environ 4 heures

Utilisée pour les déplacements locaux en fonction de l'autonomie

CHEVROLET VOLT

BERLINE COMPACTE ÉLECTRIQUE



Électrique de 111 kW

De 40 à 80 km selon les habitudes de conduite et de recharge, la vitesse, les conditions routières, la météo, la température et l'âge de la batterie

Génératrice embarquée mue par un moteur à essence de 1,4 litre permettant d'accroître l'autonomie à environ 500 km

Lithium-ion de 16 kWh

Environ 10 heures

Environ 4 heures

Utilisée pour des déplacements locaux et possibilité de déplacements régionaux



LES ASSURANCES...

pour être bien couvert!

Accidents avec un véhicule en location au CGER au QUÉBEC
Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) vous présente les différentes couvertures applicables lors d'un accident survenant au Québec.

Véhicules propriété du CGER	Véhicules d'un tiers impliqué dans un accident	Blessures corporelles	Responsabilité civile
<p>En vertu de la Convention d'indemnisation directe du Règlement des sinistres automobiles, le CGER assume tous les dommages matériels causés à l'un de ses véhicules impliqué dans un accident.</p> <p>Toutefois, lorsque l'accident a été causé par une utilisation anormale ou abusive du véhicule ou que le conducteur n'avait pas de permis de conduire conforme ou encore que le conducteur était en état d'ébriété ou sous l'effet de drogues, la responsabilité et les coûts inhérents incombent alors au client.</p>	<p>En vertu de la Convention d'indemnisation directe du Règlement des sinistres automobiles, la notion de non-responsabilité « no fault » s'applique. Alors, au Québec, qu'une personne soit responsable ou non d'un accident, elle n'aura pas à payer pour les dommages causés à d'autres véhicules.</p>	<p>Le régime public de protection fourni par la SAAQ couvre tout résident du Québec partout dans le monde, en autant que le conducteur ait un permis de conduire conforme selon le Code de la sécurité routière.</p>	<p>Selon la Loi sur l'assurance automobile, le gouvernement est dispensé d'assurance (article 101).</p> <p>Toutefois, la couverture d'indemnisation ne s'applique pas et chaque ministère doit assumer le coût des réclamations.</p> <p>Pour les véhicules en location au CGER, prenez note que le client doit assumer les vols ou pertes de biens, d'objets ou d'effets personnels à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule.</p> <p>Important Tout client autre qu'un ministère doit souscrire à une assurance selon la Loi sur l'assurance automobile (article 84).</p>

* Tel que stipulé dans l'entente de service, le client doit déclarer l'événement dans les 48 heures (2 jours ouvrables) après l'accident ou l'incident en transmettant au CGER un rapport d'accident (constat à l'amiable) sur lequel figure le numéro de rapport de police (si disponible). Ce rapport doit inclure tous les véhicules impliqués, le nom des conducteurs et les numéros d'immatriculation desdits véhicules.



NOUVEAUTÉS

Continuellement à l'affût des nouveautés et dans le but de nous assurer de répondre adéquatement à vos besoins, nous nous sommes procuré de nouveaux types de véhicules et d'équipements au cours de la dernière année. Ceux-ci sont actuellement disponible en location.



Un camion de type hybride électrique aménagé pour des travaux d'entretien du réseau routier

Ce camion est utilisé à la Direction territoriale du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau pour l'entretien des panneaux de signalisation. La technologie hybride/électrique EPTO d'Eaton permet d'utiliser l'équipement hydraulique et électrique nécessaire à l'installation de la signalisation lorsque le moteur du camion est à l'arrêt. Selon l'utilisation, des économies de carburant de 11 % à 19 % peuvent être obtenues.

Une minichargeuse à chenilles

Cette minichargeuse est utilisée au Centre de services d'Anjou de la Direction territoriale de l'Île-de-Montréal. Le tracteur sur chenilles Bobcat T320 est équipé de plusieurs accessoires permettant d'effectuer une grande variété de travaux d'entretien. Avec son système d'attache rapide, les équipements suivants peuvent être utilisés : marteau hydraulique, rétrocaveuse, godet et ensemble de fourches de manutention.



Un camion-citerne 12-roues avec cabine basculante

Ce camion est utilisé au Centre de services de Québec de la Direction territoriale de la Capitale-Nationale. D'une capacité de 32 500 kg, il est équipé d'un réservoir d'eau de 18 000 litres. Le fonctionnement des différentes pompes est assuré hydrauliquement à partir de la prise de force de la transmission. Un moteur auxiliaire n'est donc pas nécessaire permettant ainsi une plus grande charge utile en eau. Ce camion est également équipé d'un système électronique haute technologie de gestion des fonctions de la citerne.

Un tracteur équipé pour l'entretien des sentiers de ski de randonnée

La Ville de Mascouche utilise un tracteur John Deere 4720 de 37 kw tout au long de l'année. De base, ce tracteur utilise un ensemble de chargeuses avant et des fourches de levage pour différents travaux d'entretien en période estivale. En hiver, un ensemble de chenilles, une gratte avant ainsi qu'une dameuse de sentiers sont installées procurant une grande polyvalence à ce tracteur.



Un balai automoteur remorqué

Ce balai Laymor 8HC est utilisé au Centre de services de Campbell's Bay. Facile d'utilisation, ce balai automoteur à trois roues peut être utilisé pour nettoyer le bord des routes et les intersections. De plus, il se remorque facilement d'un endroit à l'autre à l'aide d'une camionnette.



Il possède une cabine chauffée et climatisée, une alarme de recul, une flèche de signalisation, une barre d'éclairage et des lumières de travail. Son réservoir d'eau d'environ 300 litres avec gicleurs est transparent, ce qui permet de toujours voir le niveau. La brosse du balai mesure 2,2 m et sa vitesse de rotation est ajustable.

Veille technologique



Soucieux de l'environnement et désirant demeurer à la fine pointe de la technologie en matière d'automobile et de machinerie lourde, nous vous offrons désormais deux nouveaux produits.

LA TECHNOLOGIE DEL

Le CGER entend utiliser le plus possible la technologie DEL (diodes électroluminescentes) pour remplacer les feux ou phares équipant les véhicules.

En effet, le DEL permet de remplacer avantageusement les phares halogènes et autres ampoules incandescentes utilisés couramment sur les véhicules. De plus en plus, ils équipent les flèches de signalisation, les feux rotatifs pour ne nommer que ceux-ci. Le DEL procure une luminosité équivalente et parfois supérieur tout en offrant une durée de vie et une fiabilité de beaucoup supérieur aux feux conventionnels. Cette technologie permet donc de réduire les coûts d'entretien.

TRANSMISSION AUTOMATISÉE

La transmission automatisée pour camion lourd est basée sur une technologie de transmission manuelle tout en fonctionnant comme une transmission automatique.

Cette transmission offre les avantages suivants :

- Meilleur coût d'achat qu'une transmission automatique
- Meilleure économie de carburant
- Diminution des coûts de réparation et d'entretien
- Absence de la pédale d'embrayage

Le bulletin Info CGER est publié par le Secteur des communications

Centre de gestion
de l'équipement
roulant

Québec 

1170, boul. Lebourgneuf, bureau 110
Québec (Québec) G2K 2E3

Téléphone : 418 643-5430
Télécopieur : 418 528-5582
Courriel : cger@mtq.gouv.qc.ca
Site Internet : <http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca>